CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

15 Décembre 2017

OBJET: Budget primitif pour l'exercice 2018

L'an deux mille dix-sept et le Vendredi quinze Décembre, à seize heures quarantecinq, le Conseil départemental s'est assemblé en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Patrick BORE, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET. Marie-Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD, Gérard GAZAY, Bruno GENZANA. Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Jean-Noël GUERINI, Haouaria HADJ-CHIKH. Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA, Lucien LIMOUSIN, Nicolas KOUKAS, Eric LE Nicole JOULIA. DISSES. Véronique MIQUELLY, Yves MORAINE, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Christiane PUJOL, Marine PUSTORINO, René RAIMONDI. Aurore RAOUX. Maurice REY. Denis ROSSI. Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT EXCUSÉS:

Gérard FRAU donne procuration à Claude JORDA, Richard MALLIE donne procuration à Sandra DALBIN, Christophe MASSE donne procuration à Geneviève TRANCHIDA, Danielle MILON donne procuration à Patrick BORE, Didier REAULT donne procuration à Martine VASSAL, Lionel ROYER-PERREAUT donne procuration à Marine PUSTORINO, Josette SPORTIELLO donne procuration à Benoît PAYAN

ÉTAIT ABSENT:

Hélène GENTE-CEAGLIO

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

SEANCE PUBLIQUE DU 15 Décembre 2017 ADMINISTRATION GENERALE RAPPORTEUR(S): M. DIDIER REAULT

DÉLIBÉRATION

OBJET: Budget primitif pour l'exercice 2018

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'adopter le budget primitif 2018,
- de fixer le montant de l'emprunt d'équilibre à 312.594.366,15 €
- de se prononcer favorablement sur le volume net des autorisations de programme du budget primitif 2018 pour un total de 327.187.495,13 € (budget général et budgets annexes),
- de fixer le montant de la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement à la somme de 34.000.000 €
- de préciser que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre selon une approche par nature,
- d'octroyer au laboratoire départemental d'analyses (LDA), budget annexe du Département, une compensation de 1.035.000 € au titre de 2018 visant à tenir compte des contraintes de service public imposées par la règlementation dans les domaines de la santé publique (620.000 €) et de la santé animale (415.000 €),
- de reverser au LDA, à travers le budget général, une somme de 149.024 € correspondant à une fraction de la dotation générale de décentralisation pour 2018,
- de prendre en charge, à travers le budget général et au bénéfice du LDA, les frais de remplacement des agents en arrêt de travail ou en congé maternité, les frais de remplacement des agents en attente de reclassement, les salaires des agents en décharge syndicale, 20% des salaires d'agents effectuant des missions spécifiques auprès du directeur général adjoint Stratégie et Développement du Territoire et le montant de la prime de fin d'année,
- d'octroyer au LDA, à travers le budget général, une subvention d'équipement de 130.000 €correspondant à de gros travaux d'entretien des installations techniques,

- d'accorder au centre médico-psycho-pédagogique départemental, budget annexe du Département, une somme de 67.000 € correspondant au remboursement de frais de personnel,
- d'octroyer à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) une enveloppe de fonctionnement de 1.100.000 €
- d'accorder au budget annexe des ports départementaux une subvention d'investissement maximale de 1.156.000 € destinée à couvrir les investissements 2018.
- concernant la taxe d'aménagement affectée au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) des Bouches-du-Rhône :
 - o d'autoriser le versement de la somme de 1.800.000 €au CAUE des Bouchesdu-Rhône au titre de la taxe d'aménagement perçue par le Département,
 - o de préciser que les éventuels reliquats feront l'objet d'un traitement lors de la séance d'adoption du compte administratif 2017.

A l'unanimité
Abstention du Groupe Communiste et Partenaires,
du Groupe Socialiste et Ecologiste
du Groupe des Elus Socialistes et Républicains
sauf M. GERARD qui vote pour,
de Mme HADJ-CHIKH et M.VERANI

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée